*(Papier à entête de la paroisse ou Eglise locale)*

Monsieur le Président de la République.

Les profits réalisés par les réseaux criminels de trafiquants, qui tirent sans scrupule bénéfice de la détresse des personnes en quête de protection en Europe, s’élèvent déjà à des millions d’Euros. Ce scandale continuera tant que des moyens légaux de voyage ne seront pas mis en place pour répondre à la demande.

Les mouvements migratoires de l’Afrique et du Moyen-Orient vers l’Europe représentent aujourd’hui une réalité dont tout laisse à penser qu’elle sera durable.

**Or, les réponses apportées jusqu’à présent par l’Europe ne sont pas à la hauteur des enjeux, si l’on en juge par le nombre de morts et de tragédies qui ne font que s’accroître**. De toute évidence, la réponse sécuritaire, privilégiée par les politiques européennes pour tenter de fermer les frontières dans le but de repousser les migrants ou les décourager, est inefficace et d’un coût humain inacceptable. Près de 25 000 personnes sont mortes depuis 20 ans aux frontières européennes, plus de 2 000 personnes – des enfants, des femmes et hommes – ont déjà disparu en mer depuis le début de l’année

Il faut sans aucun doute s’attaquer aux causes fondamentales de ces mouvements exceptionnels d’exil en contribuant à rétablir la paix et la sécurité dans les pays du Moyen-Orient, en aidant à la stabilisation économique et sociale des pays appauvris par les échanges inégaux et des régimes non démocratiques.

Mais il faut aussi faire face aux responsabilités des pays européens dans la multiplication des tragédies, qui résultent avant tout des orientations des politiques migratoires de fermeture des frontières qui ne laissent d’autre choix aux personnes qui fuient pour sauver leurs vies que de dépendre de réseaux de passeurs criminels.

**L’Europe démontre son incapacité face à ces questions alors qu’il convient de la doter d’une politique commune d’immigration et d’asile.**

Malheureusement, le 23 avril 2015, au sommet extraordinaire de l’Union européenne, les chefs d’Etat ont fait encore le choix de renforcer leur arsenal sécuritaire et n’ont pas su s’accorder sur des moyens à mettre en œuvre pour offrir des conditions d’accueil dignes de ces exilés sur l’ensemble de notre continent. Ce n’est pas conforme aux valeurs fondatrices de l’Union Européenne. Ce n’est pas conforme à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales.

**C’est pourquoi nous vous prions de :**

- Mettre en œuvre sans délai une véritable opération de sauvetage en mer, dotée de moyens à la hauteur des besoins et portée par l’ensemble des Etats membres, à même de prévenir les naufrages et de secourir efficacement toute personne en détresse ;

- Mettre en place un mécanisme d’accueil et d’intégration des personnes migrantes et réfugiées sur la base de la solidarité entre Etats membres, en activant en particulier le dispositif prévu par la directive européenne du 20 juillet 2001 relative à la protection temporaire en cas d’afflux massif de personnes déplacées ;

- Ouvrir des voies d’accès au territoire européen pour les personnes migrantes et réfugiées dans le respect du droit international et du droit européen ;

- Rappeler sans cesse la responsabilité directe ou indirecte des pays d’origine et de transit dans le respect des droits humains fondamentaux de leurs ressortissants et des migrants sur leur sol ;

- Soumettre toute relation de coopération avec des Etats tiers d’origine et de transit au respect effectif des droits fondamentaux inscrits dans le Droit international.

Des opérations de sauvetage, de veille et d’alerte, sont actuellement mises en place par l’initiative privée (Migrant Offshore Aid Station, MOAS, par exemple). **Il est temps que les Etats européens, et la France en particulier pour qui le mot fraternité est fondateur, changent de regard sur cet exode sans précédent** depuis la fin de la seconde guerre mondiale et agissent en conformité avec leurs engagements internationaux.

En vous remerciant de la suite que vous apporterez à notre demande,

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’assurance de notre très haute considération.